

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 6 novembre 2014

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Thomas ROECKEL

Conseillers présents : **8**

SEANCE du 14 novembre 2014

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER.

Les conseillers : Christian HUBER, Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL.

Absents excusés : Pascal STUTZMANN, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Procuration : Pascal STUTZMANN pour Alain NORTH, Thomas MOLINA pour Patrick GRESSER et Ludovic STIEBER pour Christian HUBER.

Délibération n° 2014/68

Objet : Signature de la convention de rétrocession de la voirie, des réseaux et des ouvrages collectifs du périmètre de l'AFUL Hinter den Gaerten

Vu la délibération n° 2013/20 en date du 7 mai 2013 autorisant le maire à signer la convention citée en objet ;

Vu la convention de rétrocessions de voirie, réseaux et ouvrages collectifs signés entre la commune de Wintzenheim-Kochersberg représentée par le maire, Alain NORTH, et l'Association Foncière Urbaine Libre « Hinter den Gaerten », représentée par le président, Pascal STUTZMANN ;

Considérant que la convention sus-mentionnée prévoit que la commune récupère dans son domaine public la voirie, les réseaux et les ouvrages collectifs une fois les travaux réceptionnés sans réserve ; qu'un avenant à cette convention doit être signé pour déterminer la date de rétrocession ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés :

AUTORISE le maire à signer l'avenant à cette convention afin de déterminer la date de rétrocession de la voirie, des réseaux et des ouvrages collectifs mis en place par l'Association Foncière Urbaine libre « Hinter den Gaerten ».

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 14 novembre 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 17 novembre 2014.

Le Maire
Alain NORTH